

## CENTRES AERES ETE 2024

### Deux sessions sont organisées :

Session 1 : du 8 au 26 juillet 2024. Directrice : Graziella Tassone.

- Semaine 1 : du 8 au 12 juillet.
- Semaine 2 : du 15 au 19 juillet.
- Semaine 3 : du 22 au 26 juillet.

Session 2 : du 29 juillet au 16 août 2024. Directrice : Pauline Behem.

- Semaine 1 : du 29 juillet au 2 août.
- Semaine 2 : du 5 au 9 août.
- Semaine 3 : du 12 au 16 août.

### Lieu d'accueil et horaires d'ouverture :

Les enfants seront accueillis du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, au **SERVICE ENFANCE** situé Rue du Stade à Richemont

☎ : 03 56 71 99 01

[enfance@richemont.fr](mailto:enfance@richemont.fr)

Accueil échelonné de 8h30 à 9h30.

Départ échelonné de 17h à 17h30.

L'Accueil de Loisirs sera fermé le jeudi 15 août 2024.

Les enfants sont pris en charge pour la journée entière.

A titre exceptionnel, les enfants peuvent être récupérés avant l'heure dans les deux cas suivants :

- Enfant malade en cours de journée,
- Évènement familial important et imprévu nécessitant le retrait de l'enfant de l'accueil.

Toute sortie de l'enfant est définitive.

Les usagers sont tenus au respect des horaires.

Aucun enfant ne sera pris en charge avant 8h30.

De même, en cas de retards répétés, il sera demandé aux familles de s'organiser afin que cela ne se reproduise pas.

### Responsabilités et sécurité :

Les parents de l'enfant doivent impérativement l'accompagner jusqu'à l'entrée des locaux et le confier à un animateur.

Sur ses temps d'inscription, chaque enfant pris en charge est sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement et ce jusqu'à son départ ou à maxima jusqu'à l'heure de fermeture soit 17h30.

Le Service Enfance décline toute responsabilité en cas de problème survenant avant son ouverture et après sa fermeture.

L'enfant pourra, sous réserve d'une autorisation écrite des représentants légaux, quitter seul l'accueil de loisirs à 17h30.

Dans ce cas, il appartiendra aux parents de le signaler lors de l'inscription administrative sur « Mon Espace Famille ».

Dans le cas contraire, l'enfant restera au Service Enfance et attendra qu'on vienne le chercher.

Lorsqu'un enfant est récupéré par une autre personne que l'un de ses représentants légaux, cette personne doit avoir été signalée au préalable lors de l'inscription administrative sur « Mon Espace Famille ».

Enfin, si les parents désirent à titre exceptionnel que leur enfant rentre seul ou avec une personne non renseignée sur « Mon Espace Famille », il leur faudra rédiger une autorisation signée et adressée au Service Enfance de la Commune.

### **Répartition des enfants dans les groupes.**

Les enfants sont répartis par groupes d'âges : de 1 à 3 groupes sont constitués selon les effectifs.

### **Accueils et départs.**

Le bâtiment est équipé d'un visiophone.

Aussi, pour signaler votre présence, il vous suffit de sonner.

Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans les locaux.

Les enfants doivent être accompagnés à pied jusque dans le hall du bâtiment.

La directrice ou un animateur y accueillera parents et enfants.

Les enfants seront ensuite accompagnés aux sanitaires pour un lavage des mains puis jusque dans le lieu d'activité dédié à leur groupe.

### **Les enfants sont à récupérer à partir de 17h, jusque 17h30 maximum.**

Une fois que l'animateur ou la directrice aura identifié le parent via le visiophone, il préparera l'enfant et le lui remettra à l'entrée du bâtiment.

### **Sieste**

- Couchettes nominatives dédiées au même enfant sur toute la semaine,
- Couchettes désinfectées en fin de semaine,
- Draps et couvertures lavés systématiquement en fin de semaine,
- Les doudous sont mis dans un sac à doudou au nom de l'enfant et fourni par la famille.

### **Les repas**

Les repas sont assurés par Orne Restauration.

Les menus sont affichés sur le lieu d'accueil et sont également consultables sur le site internet de la Commune : [www.richemont.fr](http://www.richemont.fr) et sur Mon Espace Famille à la rubrique « Actualités ».

Les jours de sortie, des pique-niques seront fournis par la Commune.

Un repas spécifique peut être prévu pour les enfants qui présentent un régime alimentaire particulier qu'il soit d'ordre culturel ou religieux.

Les enfants allergiques pourront être accueillis à la restauration dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) dès lors que les parents fournissent un panier repas. Dans ce cas précis, le repas pourra être réchauffé si nécessaire.

Les allergies ou régimes alimentaires particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription administrative, et à tout moment dès lors qu'il y a une évolution en la matière pour l'enfant.

### **Collations du matin et goûters.**

Une gourde ou bouteille nominative est à fournir par la famille permettant à chaque enfant d'être autonome pour boire.

En cas de besoin, elle sera remplie par les animateurs au cours de la journée.

Goûters et collations seront fournis par la Commune.

La collation du matin sera prise dans les salles d'activités.

Les goûters seront pris à l'extérieur si la météo le permet.

Des tables de brasserie seront installées.

Elles seront désinfectées chaque jour juste avant l'heure du goûter.

En cas de mauvais temps, les enfants goûteront à l'intérieur comme pour la collation du matin.

### **Santé**

Les traitements médicaux, même paraissant légers, ne peuvent être donnés qu'accompagnés d'une ordonnance médicale et d'une autorisation écrite des parents. Il est obligatoire pour les familles de noter le nom de l'enfant sur chaque boîte ou contenant. Le tout est remis à la direction ou à l'animateur.

Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments.

### **Aération des locaux et entretien**

- Pendant l'accueil, les locaux sont régulièrement aérés.
- Chaque lieu est nettoyé après chaque journée d'accueil.
- Les sanitaires, 2 fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les personnels dans les salles et autres espaces communs est réalisé plusieurs fois par jour.

### **Lavage des mains**

- À l'arrivée,
- Avant et après chaque pause à l'extérieur,
- Avant et après le repas,
- Avant et après le goûter,
- Après être passés aux toilettes,
- Après s'être mouchés, avoir toussé ou éternué,

En fonction des contraintes d'organisation, certains lavages des mains pourront être remplacés par une désinfection au gel hydroalcoolique.

## Programme - CENTRE AERE Juillet / Août 2024

### Semaine du 8 au 12 Juillet 2024

Thème : « Les animaux de nos forêts »

Sortie : Parc de Sainte Croix (Rhodes)

Au programme : 5 sentiers emmenant les enfants à la rencontre de plus de 1500 animaux issus de 130 espèces vivant en semi-liberté.



### Semaine du 15 au 19 Juillet 2024

Thème : « Magie et illusions »

Atelier magie animé par l'Antichambre des secrets.

Sortie : Musée des Illusions (Beyren les Sierck)

Au programme : visite du musée et spectacle de magie.



### Semaine du 22 au 26 Juillet 2024



Thème : « Au galop pour de nouvelles aventures ! »

Sortie : Centre Equestre (Yutz)

Au programme : balade, jeux et initiation pédagogique de la pratique de l'équitation, ateliers de pansage et soins aux chevaux, leçon de voltige, promenade en calèche et visite de la mini-ferme.

### Semaine du 29 juillet au 2 Août 2024

Thème : « Nature et aventure »

Sortie : Pokeyland (Fey) - parc de loisirs multi-activités en forêt



### Semaine du 5 au 9 Août 2024



Thème : « Nature et découvertes »

Sortie : Parc Argonne Découverte (Olizy-Primat / Ardennes)

Au programme : visite du parc animalier et animations encadrées par des soigneurs (rencontres avec les oiseaux, les loups et les reptiles).

### Semaine du 12 au 16 Août 2024

Thème : « Nature et imaginaire »

Sorties : La Ferme Aventure (La Chapelle aux Bois / Vosges)

Au programme : labyrinthes, sentiers pieds nus thématiques, parcours dans les arbres ...



Des activités ludiques et sportives seront également proposées tout au long du centre.

Dans la mesure du possible : activité baignade à la piscine de Richemont.

Un planning sera distribué en début de chaque semaine.

Chaque lundi soir, le planning d'activités de la semaine sera remis aux parents.

Y seront notés le détail des activités prévues, les jours de piscine ainsi que toutes les informations relatives aux sorties (horaires ...).

**Journée type :**

A titre indicatif.

8h30-9h30 : Accueil échelonné des enfants et jeux libres

9h30-9h45 : Collation

9h45-10h15 : Rassemblement - mise en route

10h15-11h15 : Activité

11h15-11h30 : Rangement

11h30-12h00 : Jeux libres - récréation

12h00-13h00 : Repas

13h00-14h00 : Temps calme

14h00-15h30 : Activité

15h30-16h15 : Jeux libres - récréation

16h15-16h45 : Collation

16h45-17h30 : Jeux libres, départ échelonné des enfants

**Sorties :**

Les sorties sont organisées aux dates suivantes.

- Parc de Sainte Croix : le jeudi 11 juillet.
- Musée des Illusions : le jeudi 18 juillet
- Centre Equestre : le jeudi 25 juillet.
- Pokeyland : le jeudi 1<sup>er</sup> août.
- Parc Argonne Découverte : le jeudi 8 août.
- La Ferme Aventures : le mercredi 14 août.

Toutes les sorties sont organisées sur une journée entière sauf celle au Musée des Illusions qui est programmée l'après-midi.

Le pique-nique est fourni par le centre aéré.

Horaires de départ et de retour du bus communiqués le lundi précédant la sortie via une note d'informations distribuée aux parents.

**Atelier magie :**

L'atelier magie est programmé le mercredi 17 juillet.

**Activité baignade :**

Si la météo le permet, des temps de baignade seront organisés à la piscine municipale de Richemont qui se trouve à proximité du Service Enfance.

A prévoir : maillot de bain, serviette, crème solaire, et si nécessaire : brassards, bouée ...

Les jours de piscine de votre enfant seront communiqués chaque lundi soir sur la note d'informations remise aux parents par l'équipe d'animation.

**Transports :**

Dans le cadre de ses activités, la Commune peut être amenée à transporter les enfants dans un véhicule 9 places. Seuls les enfants autorisés seront transportés.

Cette autorisation est à renseigner lors de l'inscription administrative sur « Mon Espace Famille ».

## Tarifs :

Tarifs établis en fonction du Quotient Familial.

A = QF < 400 € B = 400 ≤ QF < 600 € C = 600 ≤ QF < 800 € D = 800 ≤ QF < 1000 € E = QF ≥ 1000 €

Toute inscription est ferme et définitive.

Seules les absences d'au moins 3 jours consécutifs seront remboursées sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement interviendra **après réception** de l'Avis des Sommes A Payer (ASAP) envoyé par le Trésor Public dans le mois suivant la prestation et sera **à effectuer dans les 8 jours impérativement**.

## Modes de paiement :

- Par carte bancaire :  
Sur le site de la Commune : [www.richemont.fr](http://www.richemont.fr) → Enfance et Scolarité → Service Enfance → Payer ma facture.  
Ou : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)  
Les coordonnées du site Payfip, l'identifiant et les références du paiement seront précisés sur l'Avis des Sommes A Payer.
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public.  
Vous avez la possibilité soit de le déposer directement à la Trésorerie soit de l'envoyer par la Poste accompagné du talon de paiement à détacher de l'Avis des Sommes A Payer.  
Les coordonnées de la Trésorerie seront indiquées sur l'avis à côté du talon détachable.
- En espèces : dans un Bureau de Tabac en présentant le code Datamatrix présent sur l'Avis des Sommes A Payer.

RICHEMONT					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Semaine 4 jours*	48.00	55.00	62.00	70.00	77.00
Semaine 5 jours	60.00	69.00	78.00	87.00	96.00

EXTERIEURS					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Semaine 4 jours*	61.00	68.00	75.00	82.00	90.00
Semaine 5 jours	76.00	85.00	94.00	103.00	112.00

\*Semaine comportant un jour férié

## Divers :

Une casquette sur chaque petite tête est une prévention à ne pas négliger ainsi qu'une crème solaire.

Une tenue de rechange doit être prévue pour les petits.

Les vêtements devront obligatoirement être marqués du nom et du prénom de l'enfant.